

Or, les députés le savent, les dispositions de l'article 26 ne permettent pas d'occasions supplémentaires d'exposer des griefs. Je ne vois pas l'utilité de proposer l'ajournement de la Chambre en vue d'étudier des problèmes qui sévissent de façon plus ou moins endémique, puisque l'un d'eux, d'après le député lui-même, existait déjà en 1966.

Cet article du Règlement s'applique lorsque une situation pressante surgit et que la tenue immédiate d'un débat, avant les travaux prévus de la Chambre, est susceptible de modifier les mesures particulières que le gouvernement s'apprête à prendre. Et, selon les règles et les précédents, même si la tenue d'un débat est urgente, l'ajournement des travaux en vertu de l'article 26 ne peut être autorisé s'il est possible que le débat ait lieu dans un délai raisonnable.

Sur ce point, les députés ont entendu la discussion qui a eu lieu précédemment à l'appel des motions. Ils ont pu conclure comme moi que les députés désireux de discuter des divers griefs soulevés par la motion proposée par leur honorable collègue auront d'autres occasions de le faire. De plus, comme l'ont mentionné les députés au cours du bref débat sur la déclaration ministérielle du président du Conseil privé, le débat sur le budget, qui durera six jours, commencera demain soir et devrait se poursuivre dans des délais raisonnables.

A mesure que nous approchons de la fin de l'actuel semestre fixé par l'article 58 du Règlement le nombre de jours alloués qui restent devient de plus en plus important. Il reste huit jours alloués au cours de la période qui se terminera à la fin du mois, vu l'article 58 du Règlement. Par conséquent, nous disposons de 14 jours de séances pour ces travaux d'ici la fin du mois.

Dans ces circonstances, la motion du député ne peut être examinée maintenant.

QUESTIONS ORALES

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—L'ÉTENDUE DE LA RÉDUCTION DES FORCES CANADIENNES PROPOSÉE À LA RÉUNION DE BRUXELLES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Selon la déclaration du ministre, sa proposition à nos associés de l'OTAN offrirait une solution précise aux problèmes de l'OTAN. Le ministre peut-il maintenant révéler à la Chambre, de façon concise mais directe, la

proposition qu'il a présentée à nos associés de l'OTAN et nous dire exactement dans quelle mesure il a proposé de réduire nos forces? Ce faisant, il témoignerait du respect qu'il éprouve envers la Chambre et auquel elle a droit.

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'essaie d'analyser la question du chef de l'opposition. Il parle d'abord de la réaction précise aux directives ministérielles que, ai-je dit, nous suivrons. S'il veut bien parcourir le communiqué que j'ai déposé, il pourra y lire ceci: «En particulier leur potentiel classique, leur souplesse et leur mobilité».

Nous parlons en ce moment des troupes qui devraient servir au sein de l'OTAN. La proposition que j'ai faite au nom du gouvernement canadien était conforme à cette directive ministérielle. A ce propos, cette politique provient d'une étude faite par des officiers canadiens et qui, d'après mes prévisions, préfigure ce que seront les futures forces armées. Je ne peux donner les chiffres exacts. Je pense avoir indiqué dans une conférence de presse qu'il est possible de surestimer ou de sous-estimer une pareille force. La proposition pourrait se décrire comme celle d'une force qui se suffit à elle-même, qui serait dépouillée autant que possible de toute organisation administrative encombrante. Nous ne proposons pas de réduire le nombre de baïonnettes, pour ainsi dire. La force serait mobile et aurait l'appui d'obusiers et de canonniers-avisos. Ce serait une innovation qui nous paraît avantageuse et utile dans les circonstances actuelles en Europe.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dois-je déduire de la réponse du ministre qu'il n'a pas formulé de proposition concrète aux ministres de l'OTAN à Bruxelles, mais qu'il a simplement fait une déclaration générale au sujet des objectifs? Le ministre a-t-il présenté une proposition précise à Bruxelles au sujet de l'apport que le Canada était disposé à faire?

L'hon. M. Cadieux: J'ai fait les deux, monsieur l'Orateur. J'ai expliqué la raison d'être de la force que nous proposons. J'ai également signalé dans ma déclaration aujourd'hui que nos propositions comporteraient la transformation de la brigade mécanisée en groupe de combat aéroporté, avec le soutien d'hélicoptères. C'est très précis en termes militaires. Nous avons dûment commencé à en discuter avec la commission militaire. Je ne peux pas fournir de précisions au sujet des chiffres. Les conjectures vont bon train. Mon honorable ami en fait sans doute lui aussi.